



Equité des salaires dans l'équipe commerciale

Par **MichelMichel**, le **26/03/2012** à **14:57**

Bonjour,

Je travaille dans une entreprise depuis quelques mois en tant que commercial. Mon salaire est donc composée d'une partie fixe et d'une partie variable.

Lors de mon entretien d'embauche, on m'a bien fait comprendre qu'il était impossible de négocier la partie fixe, que tous les commerciaux étaient logés à la même enseigne.

Or, un moi après mon embauche, j'apprends qu'une nouvelle personne intègre l'équipe avec un salaire fixe supérieur de 9 000 euros bruts par an.

Nous avons le même âge, le même niveau de diplôme (BAC+5) et nous n'avons jamais travaillé avant cette expérience là dans ce domaine d'activités.

Suite à une conversation que j'ai eu avec le DG, celui ci me dit que cette personne a tout simplement mieux négocié à l'embauche...

C'est un véritable double discours de sa part.

Suis-je en droit de demander l'alignement de la partie fixe? Si oui, quelles démarches faut il entreprendre sachant que je souhaite rester dans l'entreprise tout de même!

Pour info, c'est une entreprise de 12 salariés)

Merci

Par **Athenanike**, le **26/03/2012** à **17:18**

Bonjour,

la première question que je vous poserai est de savoir si vous avez un conseiller syndical dans vos locaux:

Si oui il serait vivement conseillé de vous mettre en relation avec lui afin de lui exposer votre problème de différence de salaire et de pouvoir faire pression sur votre DG pour que soit aligné votre salaire avec celui de votre confrère.

Si non, il vous appartient de re-négocier votre salaire avec votre DG en évoquant par ex vos performances et votre rentabilité dans l'entreprise.

En sachant que si il y a discrémiation de salaire entre vous et votre confrère, elle n'est pas flagrante et difficilement défendable, en effet votre DG fait ce qu'il veut, et peut imputer des compétences supplémentaires d'ordre commerciale (attitude, sens du commerce) par ex à votre confrère, ce qui peut motiver un salaire annuel plus important pour lui.

Je ne vous conseille pas de vous le mettre à dos, le travail est une denrée rare et périssable de nos jours.

Cordialement

Athenanike